

<p align="center">DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</p>	<p align="center">COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20260204_31/213</p>
	<p align="center">Du 2 avril 2026 à 18 heures 30</p>
<p><u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 23 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 <u>Objet : Désignation des délégués (titulaire et suppléant) à l'Association des Communes et Collectivités Forestières du Gard (Cofor 30)</u></p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Florence DUSSAUT ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Pauline DELOFFRE ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Florence COMTE ; Antoine GIRON ;</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Marcel DESPROGES pouvoir à Jean-Luc CHAILAN ; Gautier CASES pouvoir à Isabelle MAZAY ; Philippe GALLI pouvoir à Marc SERVILE ; Sophie GIMENO pouvoir à Catherine LAPIERRE</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration :</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 relatifs aux modalités de vote et à la désignation des délégués de la commune auprès d'organismes extérieurs ;
VU les statuts de l'Association des Communes et Collectivités Forestières du Gard (Cofor 30) ;
CONSIDÉRANT que la commune de Caveirac est adhérente à ladite association et qu'il convient de désigner ses représentants pour la durée du mandat restant à courir ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de cette instance ;
CONSIDÉRANT que l'élection des délégués a lieu, en principe, au scrutin secret, à moins que le Conseil Municipal n'en décide autrement à l'unanimité (Art. L. 2121-21 du CGCT) ;

Monsieur le Maire rappelle que l'Association des Communes et Collectivités Forestières joue un rôle essentiel dans la gestion durable de l'espace forestier, la prévention des incendies et la valorisation de la filière bois. Afin d'assurer la représentation de Caveirac aux assemblées générales et réunions de travail, il convient de procéder à la nomination de nos représentants.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

DÉCIDE de procéder au vote à main levée, conformément à l'unanimité des membres présents.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la commune de Caveirac auprès de l'Association des Communes et Collectivités Forestières du Gard :

Délégué Titulaire : M. Ruben VANEL
Délégué Suppléant : M. Philippe LOYAU

PRÉCISE que ces délégués sont désignés pour la durée du mandat municipal.

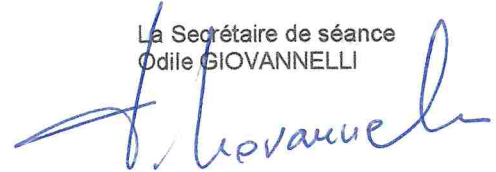
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour notifier cette décision à l'Association des Communes et Collectivités Forestières du Gard et pour signer tout document relatif à cette désignation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 7 avril 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>